

CA
PU Capucins
Libre
CI
NS

**Appel à
candidatures**
Résidence
de fin de création

saison

22 · 23

PU

Capucins
Libre

CA

CI

Dans le cadre du soutien à la création, les Théâtres de la Ville de Luxembourg ouvrent – à certains moments de la saison – les portes du Théâtre des Capucins à des créateurs•trices et collectifs d'artistes du spectacle vivant pour des résidences de fin de création.

Capucins Libre souhaite ainsi offrir un espace de liberté et un lieu des possibles, aux compagnies et collectifs qui pourront bénéficier pour la **dernière phase de réalisation de leur projet** du plateau et des moyens techniques du Théâtre des Capucins ainsi que de l'aide et de l'expertise des équipes administratives et techniques présentes sur place. Avec **Capucins Libre**, les Théâtres de la Ville entendent accompagner les artistes dans la réalisation d'un projet de création en leur offrant le temps, l'espace et le soutien nécessaires à sa concrétisation.

Capucins Libre est une résidence de fin de création donnant lieu à une représentation en sortie de résidence. Elle s'adresse aux artistes et collectifs d'artistes ayant déjà au préalable débloqué des fonds pour la réalisation de leur projet (partenaires institutionnels, sponsors, aides de l'État...) et nécessitant, au-delà d'un apport financier, du temps sur le plateau et d'un soutien technique et administratif.

Chaque résidence s'inventera avec les artistes accueilli•e•s et sera construite et adaptable selon les besoins et les possibilités de chacun•e.

NS

Conditions d'accès

L'appel à candidatures est ouvert en priorité aux compagnies et collectifs d'artistes du spectacle vivant de la région, mais sans exclusion des autres, qui défendent les écritures contemporaines en lien avec le réel et privilégient les créations théâtrales qui brouillent les frontières entre les disciplines.

Type et durée de la résidence de création

Selon le projet retenu, la durée de la résidence de fin de création peut varier entre une et deux semaines et peut se dérouler exclusivement sur le plateau du Théâtre des Capucins avec la possibilité de disposer au préalable de la salle de répétition en fonction des disponibilités.

Pour la saison 22•23, les candidat•e•s peuvent choisir parmi les deux créneaux suivants :

- Du 18 au 29 octobre 2022 avec une possible représentation le 29 octobre 2022 à 20h00.
- Du 15 au 29 juin 2023 avec une possible représentation le 29 juin 2023 à 20h00.

La compagnie pourra bénéficier des apports en biens et services des Théâtres de la Ville de Luxembourg (mise à disposition du plateau et du matériel technique, mise à disposition du personnel technique et administratif).

Représentation de fin de résidence

La résidence de fin de création aboutit à un spectacle avec représentation publique, annoncée dans la plaquette officielle des Théâtres de la Ville de Luxembourg.

Conditions financières

La résidence de fin de création Capucins Libre fera l'objet d'une convention de résidence artistique et d'aide à la création suivant les modalités et conditions financières suivantes :

- la compagnie assurera la production déléguée du spectacle avec toutes les obligations qui en découlent (responsabilité artistique et financière, engagement et rémunération du personnel attaché au spectacle, souscription d'assurances, etc.).
 - en complément de l'apport en industrie (mise à disposition du plateau, du matériel technique, du personnel technique et administratif), les Théâtres de la Ville soutiennent la résidence et la représentation de sortie de résidence avec un apport financier total de 10.000 €.
 - la représentation à l'issue de la résidence pourra faire l'objet d'un contrat de cession distinct de la convention de résidence, au cas où la compagnie souhaite bénéficier d'un principe de pré-achat. Le cas échéant, le coût de la cession sera compris dans l'apport financier de 10.000 €.
- Les Théâtres de la Ville prendront en charge les coûts supplémentaires suivants :
- une habilleuse pour la générale et la représentation et
 - une séance de photographie pendant la résidence à hauteur de 300 €.
- Les frais de voyage, d'hébergement et de restauration seront à la charge de la compagnie.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- une présentation de la compagnie porteuse du spectacle : équipe du spectacle, biographies des membres de l'équipe.
- une présentation de la création : titre, public visé, note d'intention, résumé du spectacle, texte ou extraits de texte.
- un budget de production prévisionnel du projet de création, calendrier de création et de diffusion, soutiens obtenus et envisagés, spécification de la période qui convient.
- une vidéo de présentation (max. 5 minutes) de votre projet comprenant la motivation pour votre candidature et ce que vous apporterait la résidence de fin de création Capucins Libre.

Date de remise des dossiers

Pour la saison 22•23, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier de candidature avant le 14 janvier 2022 à lestheatres@vdl.lu, sujet « Capucins Libre, édition 22•23 ».

Les dossiers seront étudiés par un jury, qui désignera les projets retenus pour la saison 22•23.

Les candidat•e•s seront informé•e•s de la décision finale début février 2022.



Capucins
Libre



théâtre-s
de la Ville de
Luxembourg



théâtre • s de la Ville de Luxembourg

grand théâtre • 1, rond-point schuman • L-2525 luxembourg

théâtre des capucins • 9, place du théâtre • L-2613 luxembourg

www.lestheatres.lu • lestheatres@vdl.lu •     [lestheatresvdl](#)